

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour la filière « oléagineux, protéagineux, fourrages séchés et plantes textiles » du 20 mars 2018

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières « oléagineux, protéagineux, fourrages séchés et plantes textiles » s'est réuni le 20 mars 2018 sous la présidence de Jacques Siret pour examiner la situation du marché des oléo-protéagineux, prendre connaissance du plan de filière de Terres Univia et de la charte « soja de France », débattre du projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et agroalimentaire.

Situation du marché des oléagineux et protéagineux

Monde : prix des tourteaux et des graines de soja orientés à la hausse

L'USDA a revu à la baisse ses prévisions de production mondiale de graines oléagineuses à 574,5 Mt (millions de tonnes), dont 341 Mt de soja, 74 Mt de colza et 46 Mt de tournesol pour 2017/18. Si la production mondiale de soja et de tournesol devrait s'infléchir par rapport à 2016/17, la production de colza et des autres graines oléagineuses est attendue en hausse. Les stocks mondiaux d'oléagineux, en léger repli par rapport à 2016/17, devraient néanmoins rester très élevés par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Les cours des tourteaux de soja sur le marché à terme américain ont nettement progressé, tirés à la hausse par une forte contraction, pour cause de sécheresse, de la production de l'Argentine, premier exportateur mondial de tourteaux de soja, et par une demande mondiale, notamment chinoise, très dynamique. Le marché des graines évolue en sympathie avec le marché directeur du tourteau. *A contrario*, les cours de l'huile de soja évoluent à la baisse, sous l'effet de prévisions de stocks de palme lourds chez les principaux pays producteurs, notamment l'Indonésie et la Malaisie, qui pèsent sur le marché des huiles.

Selon le CIC, les surfaces mondiales en soja OGM auraient progressé à 92 millions d'hectares, soit les trois-quarts des surfaces mondiales. Les surfaces en colza-canola OGM (10 Mha) restent stables et représentent un quart des surfaces mondiales. La sole de maïs OGM, estimée à 61 Mha aurait, en revanche tendance à s'infléchir.

Union européenne : trituration record de graines oléagineuses prévue pour 2017/18

Selon les dernières prévisions de la Commission européenne, la trituration de graines oléagineuses dans l'Union européenne pourrait atteindre un record, à 48,5 Mt, tirée par le colza et le tournesol, la trituration de soja restant stable voire en légère baisse par rapport à 2016/17.

Pour la récolte 2018, le Cocal table sur une production européenne de colza en très légère hausse à plus de 22 Mt. La production européenne de soja pourrait grimper à près de 3 Mt alors que la production de tournesol fléchirait à 8,6 Mt.

France : réduction des importations de soja

Pour 2017/18, FranceAgriMer maintient ses prévisions de trituration de colza à 4,3 Mt, en recul de 110 000 tonnes par rapport à 2016/17. À l'inverse, les exportations françaises de colza sont prévues à 1,5 Mt, en hausse de 120 000 tonnes par rapport à la dernière campagne. La trituration de tournesol est estimée en progression à 1,3 Mt (+ 120 000 tonnes par rapport à 2016/17) ainsi que les exportations de tournesol destinées principalement à l'Espagne.

La trituration et les exportations de soja pourraient rester stables par rapport à 2016/17. Les importations de soja sont attendues en recul à 0,7 Mt (- 0,2 Mt par rapport à la dernière campagne) en raison de la bonne récolte engrangée en 2017, en hausse de 20 % par rapport à 2016.

Côté **protéagineux**, si l'Inde a prorogé jusqu'à la fin de l'année 2018, l'autorisation de traitement au bromure de méthyle pour les pois importés à leur arrivée sur le sol indien, elle a revanche, mis en place des droits à l'importation prohibitifs qui bloquent les exportations françaises vers cette destination. Concernant la féverole, la perte du débouché égyptien pour cause de bruche est compensée par le dynamisme des achats de la Norvège pour nourrir ses élevages de saumon.

Focus sur la luzerne déshydratée : surfaces et production en baisse tendancielle en France

En dépit de ses atouts agronomiques et environnementaux, la luzerne déshydratée, plante riche en protéines qui fixe l'azote et filtre les nitrates, voit ses surfaces et sa production tendanciellement diminuer en France depuis 10 ans, malgré un sursaut en 2014. Des opportunités existent pourtant à l'exportation, notamment vers l'Arabie saoudite qui va stopper sa production nationale suite à l'interdiction d'irriguer les fourrages pour préserver la ressource en eau. Ce marché représente un potentiel de 2 à 3 Mt de balles de luzerne par an. L'Iran est également un marché à conquérir, la France a d'ailleurs envoyé ses premiers lots début 2018.

En France, la luzerne déshydratée est produite sous forme de balles (30 % de la production) ou de pellets moins bien valorisés en termes de prix (70 % de la production). Au niveau national, le secteur laitier reste le débouché principal. L'essentiel des exportations françaises est destiné au nord de l'Union européenne, Belgique, Allemagne, Pays-Bas principalement.

Développer une stratégie de souveraineté sur les protéines

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a rappelé l'ambition du Président de la République, exprimée lors de ses vœux au monde agricole en janvier 2018, de développer une stratégie de souveraineté sur les protéines, qui aura vocation à être reprise à l'échelle européenne. Des consultations des divers acteurs économiques seront menées dans ce sens, en articulation avec les différents plans de filière concernés.

Projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et agroalimentaire et une alimentation saine et durable

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a présenté au conseil spécialisé les volets du projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales et une alimentation saine et durable.

Ce projet de loi vise notamment à rénover le cadre de la contractualisation entre producteurs et acheteurs. La proposition de contrat écrit devra émaner de l'exploitant agricole ou de son organisation de producteurs, et non de l'acheteur. En cas de contrat écrit, qu'il soit obligatoire ou volontaire, et quand le contrat comprend une clause de prix basée sur une formule de détermination du prix et non un prix fixe, des indicateurs basés sur les coûts pertinents de production ou l'évolution de ces coûts et les prix des marchés sur lesquels les acheteurs opèrent devront être pris en compte dans la formule.

Comme la filière céréalière, la filière des oléo-protéagineux est connectée aux marchés mondiaux. Une réflexion sur les contrats et les indicateurs sera engagée au sein de l'interprofession Terres Univia pour répondre à l'ensemble des segments de marché, en tenant compte des contrats existants.

Le plan de filière de Terres Univia

Terres Univia, l'interprofession des huiles et protéines végétales, a présenté au conseil son plan de filière 2018-2022 « **En route pour le made in France des huiles et protéines végétales** » destiné à répondre aux attentes sociétales et alimentaires et à la souveraineté alimentaire du pays.

Cette interprofession a retenu trois orientations principales : un plan protéines à la hauteur des besoins de l'alimentation humaine et animale, un plan biocarburants ambitieux contribuant à la transition énergétique et des plans de transition dans les territoires et bassins de production français.

Pour atteindre ces objectifs, la filière souhaite :

- renforcer la compétitivité des chaînes de valeur issues des cultures oléo-protéagineuses en favorisant le « produire et transformer » en France ;
- valoriser le « produit en France » avec l'ensemble des acteurs de la filière et les consommateurs ;
- conforter la durabilité des chaînes de valeur et développer une bioéconomie circulaire à bas carbone.

La filière soja de France se dote d'une charte

La filière du soja en France s'est dotée d'une charte, dans l'objectif de mieux faire connaître, reconnaître et mettre en valeur auprès des utilisateurs et des consommateurs les graines de soja produites en France et les produits de première transformation qui en sont issus.

Cette charte apporte quatre engagements majeurs :

- l'origine France, de la production de la graine jusqu'à la fabrication du produit de première transformation ;
- la traçabilité ;
- le caractère non OGM ;
- la durabilité, reposant sur le respect des bonnes pratiques techniques, sanitaires, environnementales et sociales.

Pour en savoir plus sur le conseil spécialisé du 20 mars 2018 : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-grandes-cultures/Oleoproteagineux>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr